

2 Les fondateurs (1945-1957)

1 Déclaration Schuman, Paris, 9 mai 1950

Messieurs,
Il n'est plus question de vaines paroles, mais d'un acte, d'un acte hardi, d'un acte constructif. [...] Elle [la France] a agi essentiellement pour la paix. Pour que la paix puisse vraiment courir sa chance, il faut, d'abord, qu'il y ait une Europe. Cinq ans, presque jour pour jour, après la capitulation sans conditions de l'Allemagne, la France accomplit le premier acte décisif de la construction européenne et y associe l'Allemagne. [...] L'Europe naîtra de tout cela, une Europe solidement unie et fortement charpentée. Une Europe où le niveau de vie s'élèvera grâce au groupement des productions et à l'extension des marchés qui provoqueront l'abaissement des prix. Une Europe où la Ruhr, la Sarre et les bassins français travailleront de concert et feront profiter de leur travail pacifique, suivi par des observateurs des Nations unies, tous les Européens, sans distinction qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest, et tous les territoires, notamment l'Afrique, qui attendent du Vieux Continent leur développement et leur prospérité.

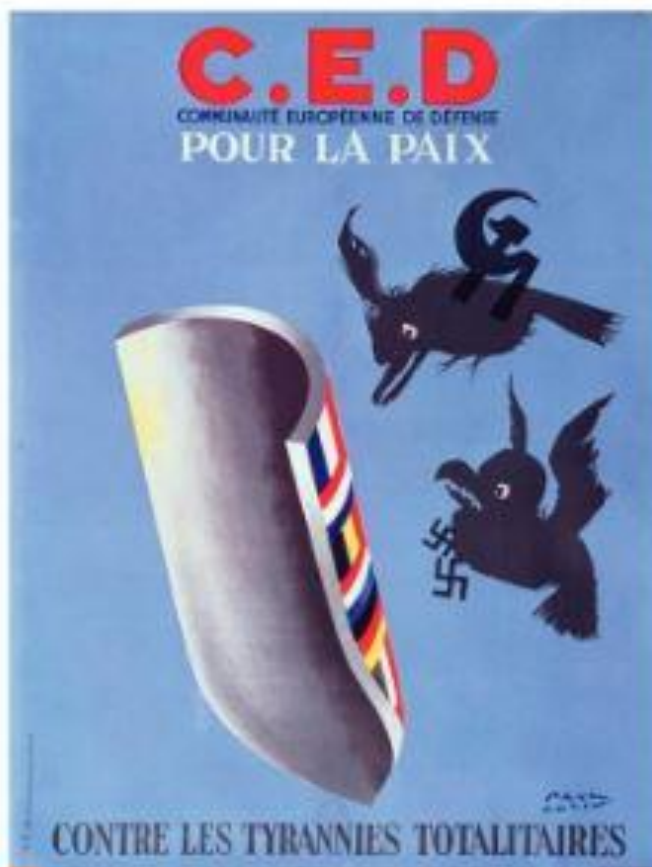
1. Situez cette déclaration dans son contexte historique (Doc. 1).

2. Encadrez les pays à l'origine de cet acte. Expliquez pourquoi il s'agit d'un « acte hardi » (Doc. 1).

3. Dans le document 1, surlignez :

- en bleu, la raison essentielle qui a poussé la France à proposer cet acte ;
- en vert, les objectifs que doit remplir le plan Schuman ;
- en rouge, les moyens qui permettront d'atteindre ces objectifs.

4. Quels impacts ce plan devrait-il avoir ?



2 La Communauté européenne de défense, gage de paix

Affiche de Paul Colin, 1952.

5. Soulignez le double objectif de cette affiche (Doc. 2). Précisez le contexte de sa réalisation.

6. Quel rôle le plan Schuman joue-t-il dans la construction d'une Europe unie sur les plans économique, politique et diplomatique (Doc. 1 et 2) ?
